

LE DÉBAT
Le Sénat
EDITION QUOTIDIENNE
Un an \$3
Six mois 1 50
Trois mois 1 00
à bonnement est strictement payable d'avance, au-
rement il sera de 45 par an.
EDITION HEBDOMADAIRE
Un an \$0 50
Six mois 0 25
si l'abonnement n'est pas payé d'avance, il sera de
\$1 par an.

BUREAUX: 111, Cote Lamontagne, Basses-Villes, Québec.

QUEBEC, 30 JUIN 1887

Union commerciale avec les Etats-Unis

Voilà une question dont nous entendons beaucoup parler depuis quelque temps. Un Canadien influent qui réside à New-York, M. Erastus Winan, en a fait l'objet de toute une campagne et a réussi à agiter vivement l'opinion tant aux Etats-Unis qu'au Canada. L'idée de rapprocher le commerce des provinces du Dominion de leur marché naturel compte déjà ses adeptes par milliers, dans Ontario, si l'on en juge par les nombreuses assemblées publiques convoquées expressément pour permettre à l'opinion publique de se prononcer sur la question, et par les résolutions approbatives adoptées à de fortes majorités dans la plupart des centres industriels et agricoles de la province voisine.

De ce que dans la province de Québec l'agitation ne se fait pas sur un aussi grand pied, il ne faut pas conclure que l'opinion publique est indifférente sur la question de réciprocité commerciale. Au contraire, s'il est une partie du Dominion où la réciprocité est populaire, c'est bien notre province. Depuis l'abrogation de l'ancien traité de réciprocité en 1866, il n'y a eu qu'une voix chez nous pour déplorer la décadence de plus d'une de nos industries, décadence due sans aucun doute à la rupture du traité; et l'on peut dire que l'agitation qui se fait actuellement n'est que le réveil d'idées très souvent émises et développées devant le public de notre province, et auxquelles plus d'un de nos hommes publics a attaché son nom.

Si l'on se pose la question au point de vue des partis, on constate que le parti libéral n'a cessé de prêcher l'extension des relations commerciales avec les Etats-Unis, et que le parti tory, incapable de nier l'évidence des faits, n'a jamais osé contester cette doctrine éminemment rationnelle que le commerce va où le poussent ses intérêts: avec purement platonique du reste, car les tories n'ont jamais rien fait pour ramener un état de choses qu'ils sont forcés d'admettre être d'intérêt public. Le plus qu'on ait pu faire dire à Sir John à ce sujet, c'est qu'il n'aurait pas dans les statuts un dispositif permettant le renouvellement d'un traité de réciprocité dès que les Etats-Unis le demanderaient. Aujourd'hui que le mouvement d'union commerciale part des Etats-Unis même, il semble qu'il ne devrait plus y voir d'objection à la réalisation d'un désir général. Cependant, l'on voit déjà quelques organes tories, les plus hardis de la bande sans doute, chercher des prétextes pour combattre le mouvement. Ils n'auraient peut-être pas objection à une réciprocité partielle, dont les manufactures seraient exclues, et qui se limiterait aux produits agricoles, et cependant ils cherchent à soulever des préjugés en soutenant que réciprocité signifie annexion. Leur raisonnement n'est pas clair et demande explication: en effet, si aucun rapprochement commercial ne peut se faire entre le Canada et les Etats-Unis sans affecter la lion coloniale, les partisans outrés de la suprématie britannique, les ultra-loyaux, ne doivent vouloir à aucun prix d'aucune sorte de réciprocité, partielle ou complète.

Au reste, nous l'avons déjà eu, cette réciprocité commerciale avec les Etats-Unis et elle n'a pas, que nous sachions, annulé l'annexion d'aucune section du Canada, ni atténué en quoi que ce soit la loyauté due par les citoyens de ce pays à la couronne anglaise. Au contraire, c'est précisément sous ce régime commercial que s'est préparée de longue main l'organisation de la Confédération canadienne, la suprématie de l'Angleterre. La Convention de Québec a eu lieu en 1866, au moment même où le pays retirait d'immenses bénéfices de son trafic avec la république voisine. Ces avantages ont été encouragés les nouvelles provinces à signer le pacte fédéral.

Aujourd'hui, après vingt ans d'épreuve, la Confédération menace ruine; les plaintes amères s'élèvent de toutes parts: l'arbre n'a pas porté les fruits qu'il avait promis. Si l'on parlait d'annexion, c'est beaucoup parce que le tarif d'embargo qu'on a établi entre deux pays faits pour commercer ensemble est tellement odieux que l'idée se présente naturellement de le faire voler en éclats, puis qu'on ne veut pas le réduire de bon gré. A ce point de vue, une union commerciale avec les Etats-Unis, loin de préparer les voies à l'annexion, devrait plutôt être considérée comme le moyen terme, la solution sage et judicieuse, seule capable de donner satisfaction à tout le monde et de retarder de vingt-cinq ans tout projet d'annexion. L'ar-

nexion commerciale remplacerait l'union politique.

D'ailleurs, quand même la réciprocité serait un pas vers l'annexion politique, pourquoi ne le ferions-nous pas? Qu'en cesse donc de nous casser les oreilles avec ces épouvantails ridicules d'annexion et d'absorption des races? Il y a chez nous des bonnes gens qui croient avoir tout dit quand ils ont représenté sous le jour le plus lugubre le spectacle de la nationalité canadienne-française perdue, noyée dans l'abîme d'une population de soixante millions. Le magnifique exemple des Canadiens de la Nouvelle-Angleterre devrait pourtant dissuader les yeux de ces timorés et démontrer une fois pour toutes que notre race ne perd pas plus sa force d'expansion au-delà qu'en deça de la ligne 45e.

Dans tous les cas, noyée pour noyée, notre race, mise au choix, opérerait certainement pour le gouffre américain et préférerait être noyée dans une population de 60 millions plutôt que dans un empire sur lequel le soleil ne se couche jamais, et dont les habitants, aussi innombrables que les sables de la mer, se comptent par centaines de millions. Tel est pourtant le sort que nous réserve l'école tory, admiratrice et protagoniste de l'odieuse projet de Fédération impériale.

En deux mots, les habitants de la province de Québec veulent être loyaux jusqu'au bout envers la couronne, mais ils demandent au moins la liberté de faire prospérer leurs affaires afin d'être plus en état de rendre dignement hommage à la suzeraine. Voilà pourquoi ils sont les premiers à réclamer une seconde édition du traité de réciprocité.

Fune Mme Jules Tessier

La mort de Mme Marguerite Adèle Drapeau Kelly, épouse de l'hon. juge Uriel Tessier, de la Cour du Banc de la Reine, crée un deuil profond dans la société québécoise. Le contrecoup de cette attristante nouvelle s'est fait sentir au loin, partout où l'honorable et influente famille à laquelle appartient Mme Tessier avait des ramifications.

Nous savons que c'est d'une véritable sympathie publique que nous nous faisons l'interprète en ce moment.

Madame Tessier est morte comme une sainte.

Ses derniers instants ont donné lieu à une de ces scènes que la plume renonce à décrire. La mourante était entourée de toute sa famille; elle s'est éteinte doucement, en tenant la main de son époux, en présence de tous ses enfants réunis à son chevet. MM. Jules Tessier, M. P. P., Auguste, Uriel et George Tessier, Mlle Elvire Tessier, Mme Duchesnay, auxquels elle ne cessa de prodiguer de consolantes paroles tant qu'elle eut la force de parler.

Nous sympathisons vivement à la douleur de la famille Tessier dans cette terrible épreuve.

ACTUALITES

Les funérailles de feu M. Cimon, M. P., auront lieu demain matin à la Malbaie.

Sir Hector est attendu à Québec de main.

On dit qu'il continuera dans le bas du fleuve pour prendre quelques jours de repos.

Dit La Minerve:

"Sir Charles Tupper part mercredi pour Halifax où il doit assister au mariage de son fils. De là, il se met en route pour Londres. Il est d'ailleurs maintenant que Sir Charles Tupper se démette de son portefeuille, contrairement à ce que vous avez déjà annoncé."

D'après des calculs basés sur les dernières statistiques de l'immigration, on dit que la population des Etats-Unis sera, au 1er juillet prochain, d'environ 61,700,000 habitants.

La compagnie du Pacifique a l'intention d'organiser, pour le commencement d'août, une excursion à Winnipeg exclusivement pour les membres du clergé.

Dit L'Etendard:

"Qu'est-ce que ça pourrait bien vouloir dire?"

Le *Quotidien* annonce que M. Chapleau a refusé la charge de lieutenant-gouverneur, à moins que ses collègues ne veillent se débarrasser de lui, et il ajoute:

"La question sera définitivement réglée dans quelques jours et bon nombre croient que l'hon. M. Chapleau viendra à Québec."

Donc, le *Quotidien* est d'avis que les collègues de M. Chapleau veulent se débarrasser de lui. N'est-ce pas la seule conclusion logique?

La *Gazette* de Montréal dit que c'est M. Simon Cimon, fils du député défunt, qui sera le candidat du gouvernement à Charlovoix.

Il y a en ce moment quatre bataillons qui font les exercices au camp de Laprairie. Ce sont, le 85e, le 76e le bataillon de Chateauguy et le bataillon de Beauharnois.

Dit le *Quotidien*, conservateur:

L'hon. W. Laurier, dit-il, a formellement accepté la conduite de l'opposition.

Quoique nous soyons les adversaires politiques de M. Laurier nous ne pouvons cependant nous empêcher de reconnaître que la preuve de confiance que le parti libéral vient de lui donner est bien méritée.

La direction d'un parti n'est pas toujours chose facile et agréable; c'est un poste de sacrifice et de dévouement, et pour bien remplir cette charge importante et se mettre à la hauteur des devoirs qu'elle impose, nous croyons que nos adversaires ne pouvaient faire un choix plus heureux.

On a parlé d'un titre honorifique, d'une décoration impériale pour l'hon. M. Laurier, le nouveau chef du parti libéral canadien.

Que cette offre ait été faite, nous l'ignorons. Mais nous croyons savoir qu'en pareille occurrence, l'hon. M. Laurier n'aurait certainement l'exemple donné par M. Blake et déclinerait respectueusement des honneurs, après tout bien superflus.

On dit que l'honorable M. Chapleau avait écrit à Sir John sa lettre de refus de la place de lieutenant-gouverneur à signer à ses partisans un *round robin* par lequel ils s'engageaient à le soutenir envers et contre tout, si sa situation politique venait à changer.

DERNIERES DEPECHEES**Le caissier défectueux de la Banque Hochelaga**

Buffalo, N. Y., juin 29.—On a commémoré hier l'examen de Parent, le caissier défectueux de la banque Hochelaga, de Montréal.

Le prisonnier était défendu par John R. Hazel et M. Greenshields représentant la banque.

M. Leduc fut le premier témoin et déclara que l'on avait constaté que Parent avait emporté avec lui \$23,000 des fonds de la banque, plus \$15,000 en chèques. On constata aussi que quelques années auparavant Parent avait détourné de \$8,000 à \$9,000 des fonds de la banque.

Mercredi dernier Parent remit au témoin \$28,200 en argent et en chèques. Il remit aussi la clef devant ouvrir un coffre à Chicago, où il avait déposé \$5,600.

Leduc dit qu'il ne pouvait jurer que les fonds qu'on lui avait remis étaient exactement ceux volés à la banque.

La cause a été ajournée au 6 juillet.

Tentative de suicide

Niagara Falls, juin 28.—Une fort jolie veuve, blonde et âgée de 34 ans seulement, Mme Whitley, de Montréal, a tenté de se suicider ici hier matin.

Un policier l'a arrêtée au moment où elle allait se jeter dans la chute.

On attribue cette détermination à un chagrin d'amour.

NOUVELLES DE VANCOUVER

(Dépêches du Pacifique Canadien)

Victoria, C. B., 28 juin.—Deux jeunes garçons, Fred Maltby et Thomas Deacon, qui se sont noyés dans Pike Lake jeudi, ont été ramenés à la surface samedi, les deux cadavres étaient réunis dans une étroite suprême, et c'est dans la touchante attitude de deux êtres qui s'embrassent qu'ils ont été recueillis.

Equipage massacre

On a reçu ici avis que le sloop *Seabird*, parti en mai 1886 de Townsend pour l'Alaska, n'a jamais atteint sa destination, mais que l'équipage a été massacré par les *Knights' Inlet*. L'équipage se composait du capitaine Wells, du pilote Henry Moore, de Henry Moore et d'un Allemand de nom inconnu. Moore avait sa famille à Victoria, Bolt à Seattle. On suppose que l'auteur de ce crime est un Indien connu sous le nom de Tom, dont le père a été pendu à Nanaimo l'an dernier et qui s'est vengé de cette manière.

Opinion d'un seigneur de l'Indiana sur les affaires américaines

Le sénateur Vothers est arrivé ici samedi, en route pour l'Alaska. Dans une entrevue, il a déclaré que c'était une erreur de croire que le gouvernement américain se propose de fermer le détroit de Behring à la marine étrangère. Il ne voit pas comment on pourrait justifier légalement un pareil projet. C'est la compagnie commerciale d'Alaska qui est cause de tout cela et le président Cleveland n'ignore pas ce fait.

M. Vothers croit à la création d'une commission spéciale chargée d'étudier la question des pêcheries; il est aussi d'opinion que cette question sera l'un des articles de la discussion à la prochaine campagne présidentielle, et que la manière dont Blaine a traité la dispute des pêcheries pourrait lui faire perdre sa nomination. Blaine est cependant désigné comme l'un des futurs candidats à la présidence; mais Cleveland, s'il est sur les rangs, l'emportera aisément. Une seule chose pourrait être fatale à Cleveland: c'est la promotion d'un troisième parti, M. Vothers voit avec inquiétude la force grandissante de Henry George à New-York, ainsi que du Dr. McMillin,

qui contrôle le vote catholique. Il y a cependant toute probabilité qu'au dernier moment ces groupes se rallieront au parti démocrate.

NOUVELLES DU NORD-OUEST

Winnipeg, 29.—Les élections du maire et des conseillers d'Emmison ont eu lieu lundi. Arch. McKay l'emporta de 14 voix sur James Irwin, comme maire.

Une dépêche de Moose Jaw dit que Robert Graham et John Bell, qui passaient pour avoir été assassinés par des Indiens. Corbeaux au Montana, sont arrivés hier dans la meilleure des santes.

La troupe Wibers de Madison Square, New-York, qui donne des représentations ici, médite un voyage à la côte du Pacifique, jouant au passage dans toutes les villes. Elle apporte avec elle une immense tente pouvant contenir 3,000 spectateurs assis. Cette troupe se compose de 50 sujets, y compris une fanfare.

(Plus récent)

Winnipeg, 29 juin.—Un homme du nom de U. Tucker, résidant à Hamilton, Ont., a été conduit au poste hier soir. Il souffrait du "delirium tremens". Ce matin, on l'a trouvé mort dans sa cellule.

M. W. R. Allen partira bientôt pour Montréal où il doit fonder une nouvelle maison de commerce.

Aujourd'hui, le lieutenant-gouverneur accompagné de Mme Dewdney est allé visiter la réserve des Indiens à Clam-deboye.

Les corps de John Harkin et Thomas Millet, qui se sont noyés il y a quelques jours au fort William, ont été trouvés aujourd'hui, sous un chaland, près du dock. Comme les cadavres ne portaient aucune marque de violence, le coroner n'a pas jugé nécessaire de tenir une enquête.

Deux libéraux élus par acclamation

Toronto, juin 28.—Le candidat conservateur s'est retiré de la lutte à Algoma-Est. Le gouvernement Mowat remporte donc ainsi par acclamation les deux élections d'Algoma.

Election de Digby

Halifax, N. E., juin 28.—Henri Robichau qui vient d'annoncer sa candidature comme libéral à Digby, représente ce comté à la législature locale de la Nouvelle-Ecosse sans interruption depuis 1874. Il y a dans ce comté 1800 électeurs anglais et 1100 acadiens.

NOUVELLES D'OTTAWA**Commuation de sentence**

Ottawa, juin 28.—Alexander McDonald, de Toronto, condamné à être pendu le 19 juillet, a été gracié.

Senateur malade

Ottawa, juin 28.—Le sénateur Fortin est dangereusement malade.

Gares incuities

Ottawa, juin 28.—La gare du Pacifique à Ottawa et celle de Papineauville ont été complètement détruites par le feu.

Nouvelles élections

La position du Lieutenant-Gouverneur. Langevin et Chapleau

Un petit scandale

(Service spécial de L'Electeur)

Ottawa, juin 28.—Les écrits viennent d'être émanés pour le comté de Digby, Nouvelle-Ecosse.

Nomination le 9 juillet. Votation le 16.

On dit aussi que Baird l'usurpateur du comté de Queens, Nouveau-Brunswick, a envoyé sa démission au Greffier de la chambre, mais les écrits ne sont pas encore émanés pour ce comté.

Chapleau a eu une longue entrevue aujourd'hui avec Sir John avant la réunion du Conseil.

Langevin a eu aussi une longue entrevue avec Sir John hier.

Sir John fait des efforts pour faire disparaître les difficultés qui existent au sujet de la *chefferie* du parti conservateur dans la province de Québec, mais jusqu'ici il n'a eu aucun succès.

Il est rumeur ce soir que Langevin a menacé de se séparer du gouvernement, si Chapleau n'était pas mis à la porte. D'un autre côté, on dit que Chapleau va finalement accepter la position de lieutenant-gouverneur.

La preuve dans la cause de Ayer & Cie, manufacturiers de médailles avec le Département des Douanes s'est continuée aujourd'hui devant le juge en chef Ritchie. Un nommé Underhill, ancien employé de Ayer & Cie, qui fut congédié en 1884, témoigna en faveur du gouvernement. Il jura qu'il avait fait de mauvaises entrées à la Douane en 1882 et 1883. On considère la cause du gouvernement comme très faible.

L'auditeur général est à préparer les chèques pour les salaires des officiers réviseurs.

Bien qu'un comité spécial de la chambre ait recommandé le paiement d'une somme de \$15,000 à F. B. McNamara en compte sur l'achat de son matériel après la conciliation de son contrat le gouvernement refuse de le payer. Sir John dit qu'il ne peut s'en occuper avant 5 ou 6 semaines.

McNamee n'est pas un Onderdonk. Sir Charles Tupper part pour l'Angleterre dans quelques jours et l'on dit qu'il ne reviendra plus au Canada.

Madame Bell, la femme d'un employé du gouvernement, a pris une action contre Sir Charles pour se faire payer ses services comme

détective sur l'intercolonial. On dit qu'il y a un scandale en rapport avec cette poursuite et que Sir Charles se hâte de partir pour l'Angleterre afin d'échapper aux développements.

Deux députés conservateurs résignés

Trois Rivières, juin 29.—Caron de Maskinongé et Dorais de Nicolet ont résigné comme députés pour échapper à la désqualification.

Mort soudaine

Sorel, 28.—Le grand constable Wm Foy est mort soudainement hier. Samedi, il était en bonne santé et vaquait aux devoirs de sa charge.

(Dernière heure)

Election de Laprairie**Ce que fera H. Chapleau**

Cas d'insolation au camp de Rockville

M. Laurier louage par les libéraux du comté de Welland

Un employé civil soupçonné de meurtre

Ottawa, 29 juin.—M. Bergeron, M. P. pour Beauharnois, est ici, aujourd'hui. Il dit que l'hon. Duhamel va résigner son siège pour Iverville et se présenter dans Laprairie pour remplir la vacance causée par la mort de M. Charlebois.

Les organes du gouvernement disent maintenant que M. Chapleau ne prendra pas la place de lieutenant-gouverneur et que M. Masson continuera à remplir ses fonctions.

Sir Charles Tupper part demain pour l'Angleterre.

Les journaux tories du soir disent qu'il continuera à remplir les fonctions de ministre des finances pendant six mois.

Trois volontaires ont été frappés d'insolation en se baignant dans la rivière Ottawa près de Rockville où a lieu le camp annuel. Deux sont dans un état désespéré.

L'association de réforme du comté de Welland a passé des résolutions approuvant fortement la nomination de M. Laurier comme chef de l'opposition.

La cause de contestation de l'élection de M. Cormier M. P. P. pour Ottawa, commencera samedi, à Aylmer.

Les jurés assermentés dans l'enquête tenue sur le corps de Mme Smith trouvée noyée dans le canal Rideau ont rendu un verdict disant qu'ils ne pouvaient déclarer si la mort était due à une cause accidentelle ou à un meurtre. Neuf des jurés ont attaché une annexe au verdict, laquelle commente très fortement la conduite de M. George D. Leslie, secrétaire du Département de la Justice, qui entretenait des relations avec la défunte et qui était sorti en voiture avec elle le soir où elle a disparu. On ignore quelle sera la conduite du gouvernement à l'égard de Leslie.

Le corps de musique de St David a parfaitement joué à la messe d'abord, il a rendu des morceaux de maîtres de manière à satisfaire les plus délicats, sinon les plus difficiles; et après la messe, sur la route, à la sacristie, il a semé en notes éclatantes ces ravissants airs canadiens dont le fond de franchise gaie l'allure vive et grande sont bien notés. N'oublions pas le chœur de l'orgue qui sous l'habile direction de Mme Power, organiste, et de M. Jos. Morrisette maître chanteur, a si bien interprété le beau chant de la messe du second ton.

Après la messe malheureusement il fallut renoncer à la procession. Les nuages amoncelés depuis le matin, laissaient tomber une pluie torrentielle; contre cela, point de patriotisme qui tienne. Le président présenta à M. le curé, le révérend M. G. Drolet, les hommages de la société. Ce bon pasteur qui doit bientôt quitter ses ongles pour lesquelles il s'est sacrifié depuis de longues années, essaya de répondre, mais l'émotion était trop forte, ses larmes furent éloquentes.

Monsieur le président adressa ensuite quelques paroles à la société. Avec l'art qui le distingue, il sut féliciter, encourager et enflammer ceux dont le patriotisme aurait pu faiblir dans les circonstances présentes.

Le corps de musique eut son tour, et à l'éloge du regretté M. McKernan se confondit celui de M. L. O. Audet, directeur actuel et dont la direction va maintenant maintenir le corps de musique à la hauteur de sa réputation.

Il fallut enfin se séparer avec regret, gardant au fond du cœur l'espérance que l'an prochain nous tiendrons en réserve un jour plus serein pour y déployer à l'aise une de ces belles démonstrations dont les citoyens de Sillery ont le secret et dont ils peuvent être fiers à juste titre.

UN INVITÉ.

CONSEIL DE VILLE

Mardi, 28 juin 1887.

Présents—Son Honneur le maire et MM. les échevins et conseillers Kaine, Murphy, Heaps, Déland, Bouchard, Guay, Rhéaume, Aylwin, Plamondon, Chouinard, Delisle, Hinfret, Vincent, Duquet et Demers.

Cette séance a été convoquée par le maire, à la demande de cinq membres, pour nommer une délégation du conseil qui agra conjointement avec la commission permanente de l'exposition provinciale constituée par le gouvernement, et pour autres affaires.

LETTRES ET REQUÊTES

Plusieurs citoyens de St Sauveur, dont les propriétés ont été endommagées par suite d'accidents d'aqueque, réclament une certaine indemnité.

M. James Kellogg réclame \$100 de dommages, attendu qu'il a été blessé par la chute d'une pile de planches, après l'incendie des tanneries Rochette.

MM. Samson, Légaré, Wm Verrier et autres, demandent qu'on ouvre une rue à travers l'emplacement sur lequel se trouvaient les tanneries Rochette, qui ont été incendiées.

Beaucoup de citoyens demandent l'abattement de l'impôt sur la valeur des propriétés dangereuses dans lequel se trouve l'escalier Dimming, qui fut construit pour les buttes à Neveu et la rue Chapleau, et demandent qu'on le répare immédiatement.

Les religieux de l'Hôpital du Sacré-Cœur demandent d'être relevés du paiement du loyer de la salle Jacques-Car-

(Suite à la quatrième page.)

tier, on elles ont tenu un bazar, celui-ci n'ayant pas réussi et leur établissement ayant grand besoin d'aide.

M. le maire dit qu'il a adressé au nom de la population de Québec, le réingratitude à Sa Majesté la reine Victoria au sujet du cinquantenaire de son règne et qu'il a reçu un accusé de réception des remerciements de Sa Majesté.

ORDRES DU JOUR

Le rapport du comité des finances s'opposant au paiement de la réclamation du Dr Morin comme officier de santé pendant une certaine période, souleva quelque débat, et finalement ce rapport et une résolution proposant son adoption restèrent sur le bureau jusqu'à la prochaine séance, afin de permettre au Dr Morin de donner de plus amples explications.

On adopte le rapport du comité des finances en faveur d'une exemption de taxes de dix ans à accorder à certaines industries nouvelles telles que les manufactures de corsets, d'amiante, etc., pourvu qu'elles emploient un nombre spécifié d'ouvriers. Cette exemption n'inclut pas toutefois la taxe de l'eau.

Les résolutions soumises au Conseil au sujet d'un pont sur la rivière St Charles, à l'ouest de la rue St Roch, et pour améliorer le havre du Palais, sont renvoyées au comité des chemins.

M. le maire dit que cette question a été prise sérieusement en considération à Ottawa, pendant la dernière session, et qu'il ne doute pas que les compagnies du Pacifique et du lac St Jean et la corporation de Québec n'en viennent à une entente qui satisfaitra tout le monde.

PROPOSITIONS

M. Duquet propose, appuyé par M. Demers, que les règles qui régissent la discussion dans les séances du Conseil, soient amendées de manière à ce qu'un membre ne puisse répliquer plus de dix minutes lorsqu'il aura déjà pris la parole sur une question.

M. Duquet dit qu'il existe un règlement semblable dans le conseil de ville de Montréal et qu'on s'en trouve bien.

M. Hearn fait remarquer que le règlement qu'on veut amender a reçu l'approbation de beaucoup d'esprits des plus éclairés qui ont passé dans ce Conseil. D'ailleurs, la question est tellement importante et la réunion si peu nombreuse, qu'il trouve préférable, si l'on n'y tient pas absolument, d'ajourner la décision à une prochaine séance.

M. Rhéaume n'est pas opposé à la proposition de MM. Duquet et Demers, mais il croit qu'on devrait la laisser trois mois sur le bureau afin de voir si cela n'aura pas pareillement l'effet désiré.

Le vote est alors pris et la proposition est adoptée sur la division suivante :

Pour — MM. Bédard, Bouchard, Guay, Plamondon, Choinard, Delisle, Rinfret, Vincent, Duquet et Demers. — 10.
Contre — MM. Kaine, Murphy, Hearn, Alvin et Rhéaume. — 5.

L'EXPOSITION

MM. Demers et Rinfret proposent qu'une délégation de huit membres du Conseil soit adjointe à la commission permanente de l'exposition.

M. Hearn dit qu'il y a beaucoup de citoyens influents qu'il ne serait pas juste de laisser de côté.

M. le maire dit que rien n'empêchera les citoyens de se réunir et de faire la même chose. Il est même de leur intérêt de le faire et ils le feront certainement.

La proposition est adoptée. M. Hearn votant contre.

Un débat s'élève alors au sujet de la manière de faire le choix des huit membres de la délégation.

MM. Rinfret et Guay proposent que celle-ci se compose des échevins des huit quartiers de la ville qui sont MM. Bédard, Choinard, Demers, Delisle, Hearn, Rhéaume, Rinfret et W. Miller.

M. Hearn dit que cela n'est pas défectueux ni juste envers les conseillers.

La proposition est adoptée par le vote suivant :

Pour — MM. Bédard, Plamondon, Guay, Choinard, Delisle, Rinfret, Rhéaume et Demers. — 8.
Contre — MM. Kaine, Murphy, Hearn, Alvin, Vincent et Duquet. — 6.

Le conseil ajourne ensuite à vendredi dans quinze jours.

FÊTE INTIME

La distribution des prix au pensionnat de Jésus-Marie, à St-Joseph de Lévis, a eu lieu hier, 25 du courant, et a été présidée par le révérend M. Fafard curé de la paroisse.

Après la proclamation des prix et récompenses, décernés aux élèves du cours scolaire, a eu lieu la présentation des lauréats.

Mademoiselle Marie Dumas, de Trois Pistoles, et mademoiselle Eva Guay, de Québec, ont reçu la médaille d'or des graduées, accompagnée d'un diplôme d'honneur et d'une couronne.

La médaille offerte par Son Excellence, Lord Lansdowne, a été décernée à Mlle Corinne Dufresne de Sainte-Genève.

Un prix spécial de musique instrumentale, consistant en une belle médaille d'argent, a été décerné par Mlle Dumas, élève graduée.

Cette charmante fête de famille s'est terminée par une gracieuse cantate composée et exécutée par les élèves graduées ; dans le chœur final, les élèves ont offert à leur vénéré pasteur et à leurs dignes instituteurs leurs hommages reconnaissants.

Les élèves se dirigèrent alors dans le sanctuaire qui est si cher à leurs cœurs ; une bénédiction du S. Sacrement a eu lieu, après quoi le signal du départ a été donné à la troupe joyeuse.

La rentrée est fixée au 1er septembre. Le couvent de Jésus-Marie à St-Joseph de Lévis, prend chaque année un nouvel essor, et se développe admirablement. En effet, quels sont ceux qui à la suite d'une visite à ce bel établissement n'ont admiré l'ordre admirable qui y règne, le plan des études, la bonne tenue des enfants, etc.

La beauté du site et les améliorations des années dernières offrent aux élèves des avantages exceptionnels sous le rapport des amusements et de la salubrité. La chapelle du S. Cœur, au couvent, est un monument digne de la piété des généreux bienfaiteurs.

Déjà, une visite au couvent de St-Joseph de Lévis.

A PROPOS DE PHOTOGRAPHIE

Quels progrès cet art admirable, rival de la peinture et de l'imprimerie, a fait de nos jours ! Daguerre lui-même, s'il était permis à son ombre de faire un petit voyage d'agrément sur la terre, ne s'y reconnaîtrait plus. Aujourd'hui, le photographe, qui s'initiait à bon droit à l'artiste peintre, muni de l'outillage perfectionné de son métier, défie toutes les difficultés. Le vol de l'oiseau dans les airs, un train de chemin de fer filant dans la campagne, ne sont pas assez rapides pour échapper au mystérieux crayon qui les guette surnaturellement sous la capote noire d'une caméra pour fixer sur le papier leur image fuyante.

Aux États-Unis, ce pays étonnant où les applications de la science aux besoins d'une civilisation raffinée se multiplient dans des proportions vertigineuses, la photographie est devenue un art dans le vrai sens du mot. Aussi nos jeunes Canadiens y trouvent-ils une école d'accès facile et avec la merveilleuse faculté d'assimilation et l'esprit prime-sautier qui distinguent leur race, saisissent-ils aisément les procédés nouveaux et les perfectionnent-ils au pays, très souvent par les méthodes hardies de go-ahead et du business américain exercent une séduction particulière pour nos compatriotes ; c'est sans doute pour cela qu'il y a chez nous beaucoup plus de yankees que n'en indique le recensement. Il suffit à notre jeunesse d'un voyage de quelques mois, de quelque semaine au delà de la ligne 45e pour se former dans les divers états qu'elle étudie.

Récemment, un photographe de Lévis, M. A. R. Roy, se signalait à l'attention publique par une série de photographies prises en plein domaine politique ; dans le Parlement et les ministères provinciaux. Le majestueux édifice qui domine le promontoire et qui est la première chose de Québec qu'on aperçoit au loin ; les deux chambres en séance ; le personnel respectif des divers départements de l'administration lui ont fourni le sujet d'une douzaine de grandes photographies très précieuses pour tous ceux qui portent intérêt à la politique et aux hommes du jour, et qui resteront pour perpétuer le souvenir de notre époque agitée. La vue extérieure de l'immense Palais mériterait assurément les honneurs dans les grandes publications illustrées des États-Unis et d'Europe.

Quant aux deux chambres en séance, si peu qu'on se connaisse en photographie, on admettra que c'est une sorte de tour de force que d'avoir pu reproduire aussi nettement, aussi fidèlement, et aussi grand nombre de sujets réunis dans une seule image, sous une lumière nécessairement insuffisante. Si nous ne nous trompons, l'expérience avait été tentée il y a quelques années par un photographe, mais sans succès.

Le plein succès de l'opération dans cette circonstance nous a donné l'idée de visiter l'atelier de l'auteur à Lévis, afin de nous initier quelque peu, — en attendant que la chose est permise aux profanes, — aux procédés nouveaux dont nous étions certains de trouver l'application chez M. Roy, toujours à l'affût des perfectionnements de son art. Le puissant objectif qui avait servi à la pose du Parlement nous fut exhibé ; au moyen d'un mécanisme d'extension ingénieux, comme tout ce qui porte le cachet américain, cet appareil, qui est très volumineux et extrêmement coûteux, peut produire des clichés de différents formats, avec un maximum de 22 x 28 pouces.

On en obtient instantanément des portraits bustes grandeur naturelle d'une fidélité irréprochable.

Avec son outillage moderne, l'atelier Roy, que l'on peut considérer comme atelier modèle, est en mesure de faire toutes les dimensions de portraits connues, depuis le portrait carte à \$1.50 par douzaine jusqu'au grand portrait de famille qu'on suspend pieusement à son foyer. L'une des conséquences premières de ce perfectionnement, c'est une étonnante rapidité de travail et une fidélité irréprochable.

Mais le photographe a une autre spécialité, qui lui demande peut-être encore plus d'adresse que la pose ; c'est la copie et l'agrandissement des vieux portraits. Parfois on lui apporte des daguerrotypes ou portraits sur zinc de l'ancien temps, à demi effrayés ternis, souvent même effrayamment mutilés ; il y manque le nez ou quelque autre organe non moins essentiel à un beau visage. C'est alors que le talent de l'opérateur est sérieusement mis à l'épreuve, pour arriver à produire une copie non seulement fidèle, mais parfaite d'exécution, depuis le portrait carte à \$1.50 la douzaine jusqu'à la grandeur naturelle.

Voilà tout un nouvel horizon. On pourra désormais orner sa demeure de l'image de ceux qui nous sont chers, faire revivre en quelque sorte ceux dont on porte le deuil, se créer en un mot, et à des prix très modérés, d'intéressantes galeries de famille.

Pour cadeaux de nocces ou de fête anniversaire nous ne saignons rien de plus présentable que ces grandes photographies. Sans vouloir faire de la réclame à M. Roy, ses grandes photographies sont certainement destinées à remplacer la peinture et le crayon et avec beaucoup plus de fidélité.

Nous conseillons à ceux qui ont de grands portraits à faire faire de voir les échantillons exposés dans les ateliers de M. Roy. On y voit aussi un département considérable de moulures et de cadres de toutes dimensions.

CHAPITRE DE TRAGÉDIES

Une s'ence se fait bi-ter vive à Saint-Jean de Dieu

Une vieille femme de 60 ans nommée Margaret Scanlan, veuve de feu Bartholomew Fitzpatrick, s'est fait blesser vivement à l'assise Saint-Jean de Dieu dans les conditions suivantes : Cette vieille personne avait presque constamment des idées de suicide et c'était le caractère dominant de sa folie. Ses parents, qui habitent rue Saint-Antoine, No 100, payaient sa pension à Saint-Jean de Dieu, où elle occupait une chambre dans la partie réservée aux pensionnaires privés. Une gardienne couchait avec elle dans sa chambre, afin de l'empêcher d'attenter à ses jours. Or, mardi dernier, cette gardienne s'absenta pour aller à la messe. À 11 heures la religieuse s'absenta pour aller prendre un lunch et la salle restait sous la garde d'une employée.

Quelques minutes après le départ de la religieuse, madame Scanlan se retira

dans sa chambre dont elle ferma la porte. La gardienne, en partant pour la ville, avait laissé la clé de la porte et dans la poche de cette robe elle avait oublié une boîte remplie d'allumettes. C'est cette boîte que la pauvre folle avait découverte et dont elle avait eu aussitôt l'idée de se servir pour attenter à ses jours. Dès qu'elle eut fermé la porte, elle alluma plusieurs des ces allumettes et mit le feu à sa chevelure. Ses longs cheveux s'enflammèrent en un clin d'œil et communiquèrent la flamme à ses vêtements. Bientôt tout le buste fut entouré de flammes. Cependant la malheureuse se rappela par la douleur à de multiples reprises se prit à crier et à appeler au secours.

La gardienne accourut, donna l'alarme et en quelques instants les flammes qui enveloppaient la pauvre folle furent éteintes ; mais non avant qu'elle ne lui eussent infligé les plus terribles brûlures, auxquelles elle a succombé le lendemain. Le coroner a tenu une enquête ce matin et le jury a rendu son verdict en conséquence des faits. "Morte des suites de brûlures, etc., etc."

SUICIDE À MONTRÉAL

UN PAUVRE OUVRIER DÉCOUVRÉ S'OTÉ LA VIE

De l'Étendard : Lundi matin, vers 9 heures, le sergent Lapierre qui passait rue St-Laurent, fut arrêté par un individu tout désemparé qui lui raconta qu'un de ses voisins demeurant au No 70 rue Sanguin venait de se suicider dans la cave de sa résidence. Le sergent Lapierre se rendit aussitôt sur les lieux et en route, rencontra le constable Legrand qu'il pria de l'accompagner. Ils pénétrèrent dans la maison indiquée et de là dans la cave, grande environ de 15 pieds carrés, et dans laquelle on descend par un petit escalier vermoulu tout au plus large pour un homme, ils trouvèrent gisant dans une mare de sang le cadavre d'un individu placé la figure contre terre qui évidemment venait de se suicider. Il avait un rasoir à la main droite et en tombant probablement le rasoir s'était fermé et lui avait fendu le poce et l'index. Le sergent Lapierre téléphona immédiatement au docteur Bouchard, qui arriva peu de temps après, et aima le corps et constata le décès.

On retrouva le cadavre sur le dos. L'infortuné s'était coupé la gorge d'une oreille à l'autre et la blessure béante présentait un spectacle horrible. Ses habits, ses mains, le terrain autour de lui étaient tachés de sang et sa figure était couverte d'une épaisse couche de poussière de charbon mêlée avec du sang coagulé. La cave où il avait commis son crime servait de hangar et il y avait pas moins d'un pied d'épaisseur de poussière de charbon, de cendre, de sciure de bois, etc.

On prit des informations aussitôt et voici ce qu'on a pu recueillir.

Thomas Root, tel est le nom du malheureux, est âgé de 38 ans. Il est marié et père de cinq enfants dont l'aîné est âgé de 9 ans et le dernier de 9 jours. Depuis la naissance de son dernier enfant, il paraît qu'il n'avait presque pas sommeil et paraissait continuellement excité.

Il avait beaucoup de dettes et samedi un épier fit saisir son salaire. Il se trouvait sans un sou pour passer la semaine. Hier soir, il dit à sa femme qu'il s'empoisonnerait avant peu. Madame Finn, une amie de l'épouse Root, lui dit de ne pas se décourager et qu'il devait penser autrement. Mais lui ne répondit que ces mots : "Les troubles et la misère sont choses terribles." Lundi matin, vers 7 heures, il prit le lundi-matin dans les bras de sa mère qui est encore au lit très malade, et après l'avoir embrassé deux ou trois fois, il dit à haute voix : "Je t'embrasse pour la première fois depuis ta naissance, fais attention à toi. Tu ne connaîtras jamais ton père, mais ne fais pas comme lui." Là-dessus, il descendit, disant qu'il allait à la cave et qu'il reviendrait dans quelques minutes.

Comme son absence se prolongeait, son épouse envoya sa petite fille voir ce qu'il faisait. La pauvre enfant remonta toute tremblante, disant qu'elle avait vu son père plein de sang, un rasoir à la main. Mlle Root envoya chercher sa voisine Mme Finn qui vint avec son mari. Elle leur conta le récit de la petite fille et M. Finn descendit en grande hâte et trouva Root mort et partit de suite à la recherche d'un médecin.

Le malheureux Root travaillait à la fonderie de Garth & Cie, rue Craig, et il gagnait 88 par semaine, mais il était toujours endetté. Le défunt ne prenait pas de boissons enivrantes.

Drame domestique

Un drame horrible s'est accompli à Southbridge, Mass., le 15 courant. Le nommé Joseph Duquette, à la suite d'une querelle de jalousie avec sa femme, tira un revolver de sa poche, fit feu deux fois sur la malheureuse, puis tournant l'arme meurtrière contre sa poitrine, se tira à bout portant deux balles dans le cœur. La nouvelle de ce crime causa une impression terrible, une sorte de consternation parmi la population canadienne de l'endroit. On se portait en masse sur le lieu où venait de se dérouler cet événement. Inutile de dire que Joseph Duquette tomba raide mort.

Quant à sa femme, les médecins pensent la savoir, les balles n'ayant fait qu'une blessure mortelle. L'autopsie du corps du suicidé a été faite par les Dr Letourneau, Bulfinch et Bradford. Rien d'extraordinaire n'a été révélé.

NOUVELLES DU JOUR

Bon placement

Ceux qui ont du capital disponible trouveront difficilement un placement plus avantageux que celui qu'offre l'annonce d'une maison d'éducation d'Arthabaska que nous publions dans une autre colonne. Cette institution, placée sous d'allure sur le marché financier, préfère lancer son emprunt dans le public, faisant ainsi bénéficier les petits capitalistes des avantages qu'elle offre.

Nous engageons ceux-ci à souscrire d'ici au 15 juillet, aux termes de l'annonce. On accepterait offices de \$100. Pour les détails supplémentaires, on pourra s'adresser au bureau de l'Étendard.

Aux eueux

Le charmant endroit portant le nom de Petit Métis, comté de Rimouski, est

fort connu par les touristes en quête de bains de mer.

Une excellente perle, tenue par une famille canadienne française, vient d'être ouverte à proximité du rocher pittoresque appelé les "Boules". On peut s'y loger confortablement et à des conditions très faciles pour la belle saison. C'est en cet endroit, au centre de la baie, que se trouve la plus belle plage de Saint-Ray.

Pour détails, s'adresser à ce bureau.

Sur la rivière St-Charles

Plus de quatre mille personnes occupaient les berges de la rivière St-Charles hier l'après-midi à l'occasion des courses organisées par le club de rame St-Charles. Ce mode de distraction est très en faveur chez grand nombre de nos concitoyens et le club St-Charles mérite certainement les remerciements du public vu le mal qu'il se donne afin d'amuser la brave population des faubourgs St-Roch et St-Sauveur qui trop souvent manque de récréation.

Une course qui a vivement animé le public a été la course des cuves, les concurrents ayant pour leurs mains comme moyen de faire avancer leurs embarcations plus que primitives. L'heureux gagnant a été M. Lamontagne, à qui nous offrons nos plus sincères félicitations. C'est pas tous les jours que l'on voit un homme quinquagénaire aussi dextrement une embarcation aussi difficile que l'est une cuve.

Est venu ensuite un courageux ouvert aux bons nageurs. M. Carpentier a réussi à dépasser tous ses concurrents. Aussi a son aise, on a pu puiser dans l'eau que sur la terre ferme M. Carpentier est en train de devenir un nageur remarquable.

La course en chaloupe a été remise à un jour ultérieur.

Orage et foudre

La journée d'hier a été remarquablement chaude et rarement nous en avons vu de pareille. Aussi tous les pauvres diables qui étaient obligés de s'exposer aux rayons d'un soleil vraiment tropical soulaient ardemment se voir sous les frais ombrages du bout de l'île d'Orléans, où partent ailleurs du moment qu'il n'y aurait pas de soleil.

Sur les six heures un nuage apparut à l'horizon et quelques secondes après une pluie torréfiante, accompagnée d'éclairs et de tonnerre, venait rafraîchir, pour quelques instants du moins, les citadins qui depuis si longtemps délaient si ardemment une bouffée d'air frais.

Malheureusement cela n'a pas duré. De suite après l'orage il faisait tout aussi chaud qu'avant et tout présage pour aujourd'hui une chaleur torride. A présent nous ne voulons aucunement poser en prophète ; il faut faire nous-mêmes les premiers à nous en réjouir.

Il nous reste à enregistrer les effets des quelques coups de tonnerre qui ont si bien réussi à ébranler les nerfs de nos gentilles québécoises, à qui nous sommes en mesure d'assurer, via les preuves que nous en avons, qu'il s'est conduit avec une habitude d'habitude.

Ainsi le deuxième coup de foudre en fait de construction à l'Église de Notre-Dame de la Délivrance à Lévis. Ce clocher n'attendait plus que sa couverture en fer blanc quand un coup de foudre est venu en démolir tout un côté. Une des principales pièces de la charpente a été projetée à quelques cinquante pieds et encastrée, lancée avec une force plus grande est allée tomber en bas de la voie du Grand-Trois.

Du moment que l'orage est éclaté trois enfants se sont réfugiés sous le portique de la chapelle. Deux d'entre eux ont été terrassés mais heureusement ils n'ont subi aucune blessure.

Jusqu'à un poêle qui s'est mis de la fête.

A quelques pas de la chapelle existe une maison qui elle non plus n'a pas été épargnée. La foudre étant tombée sur la cheminée du poêle de la cuisine a été en éclats, mais les morceaux n'ont blessé personne.

Bon nombre de gens disent durant toute la journée d'hier que St-Pierre ne faisait pas son devoir en ne pleurant pas. Il y avait peut-être raison d'être de cette opinion, du moins jusqu'à six heures. Mais comme le grand saut a bien vite donné tort à ces sceptiques ! Non seulement il a pleuré, mais les sanglots qui accompagnaient ses pleurs étaient tels que le clocher de la Délivrance de Lévis en conservera longtemps le souvenir. Détail singulier la croix qui couronnait le clocher n'a pas été ébranlée. Cela est peut-être dû au fait qu'elle était soutenue par des cordes.

Rien de plus curieux à voir que les parties de la charpente atteintes par le fluide électrique. Ces pièces de bois sont trempées de façon à mettre en mémoire de vieux troncs d'arbres absolument vermineux.

Nous ne savons pas que des accidents de ce genre se soient produits ailleurs.

Chose drôle pas une goutte de pluie n'est tombée à St-Sauveur.

Sur la terrasse

Toute étonnée sur la terrasse Frontenac hier soir à l'occasion d'un autre concert en plein air organisé par la rédaction de l'Étendard. Il est évident, impossible de le nier, que ces concerts sont la principale source d'amusement à laquelle le public québécois puisse aller puiser. Depuis le commencement de cette série de concerts nous y rencontrons toujours les mêmes personnes. Nous regrettons d'avoir à ajouter que les souscriptions sont loin d'être en rapport avec le nombre de jeunes gens qui se font un devoir de conduire sur la terrasse à l'occasion de ces concerts, bon nombre de jeunes filles qui, nous en sommes sûrs, seraient bien peignées de voir cesser ces soirées musicales qui devaient être maintenues en permanence durant les mois d'été. Il ne faut pas oublier que les musiciens doivent être payés ; que ces messieurs ne peuvent pas gagner de longues grâces à pratiquer et venir ensuite amuser le public sans rémunération aucune. Jusqu'à présent, n'est-ce pas ?

Le public en général n'a pas fait sa part. Que cette apathie se continue et nous serons forcés d'interdire les musiciens que nous n'avons plus d'argent à leur offrir. Nous avons fait notre part, plus que cela même ; que le public fasse la sienne. Des listes de souscriptions ont été placées en plusieurs endroits. Il est en conséquence très facile de souscrire, et cela sans se gêner aucunement. Si les arguments s'adressent à la continuation de ces concerts ne se trouvent plus, les qué-

bécois, les jeunes surtout pourront se dater de jouir d'une réputation d'économie des plus enviables ?

Puisque nous en sommes à parler de la terrasse nous croyons devoir ajouter, qu'hier soir, l'esprit d'entreprise dont a fait preuve M. Potvin a été très apprécié. Grâce à ce monsieur il nous est enfin permis de se débarrasser sans avoir à se transporter à des distances considérables. Plus que jamais hier le nombreux public qui encombrait la terrasse a été à même de constater les avantages offerts par un restaurant du genre de celui de la terrasse.

Chronique du feu

Mardi deux alarmes ont été données. La première à la suite d'un commencement d'incendie rue St-Paul et la seconde pour un incendie qui s'était déclaré dans une petite usine en arrière du Skating. Dans les deux cas, les dommages sont peu considérables.

Hier soir, sur les dix heures les pompiers ont été appelés à venir éteindre un commencement d'incendie qui s'était déclaré dans un des hangars attenants à l'Hôtel St-Louis. Là encore pas de dommages.

Insolence

Hier matin un jeune étudiant a été frappé d'un coup de soleil alors qu'il faisait une promenade sur la terrasse. Heureusement cet accident n'a pas eu des suites graves.

Demande

Cinq ou six jeunes filles trouveront de l'emploi à l'année pour faire les sacs de papier, celles qui auraient déjà fait cette ouvrage seraient préférées.

S'adresser au No 32 Desfossés.

Hymen

Ce matin à sept heures Joseph Arthur Tremblay, Notaire des Éboulements conduisant à l'autel mademoiselle Alice fille aînée de A. G. Kane, Notaire de la Malbaie. L'heureux couple est parti dans l'après-midi pour un voyage de nocces dans la Baie des Chaleurs.

Mors aux dents

Mardi vers neuf heures un cheval attelé à une voiture (planche) a pris l'épouvante sur la rue Ste-Anne. Dans sa fuite il a renversé un cheval et une voiture stationnés à une porte. Heureusement qu'il n'y avait personne dans la voiture en ce moment. Il a été arrêté sur la rue St-Jean.

Nomination

M. l'abbé H. Landry, depuis nombre d'années curé de Webster, Mass., a été nommé curé de l'église du Précieux Sang de Holyoke, Mass., en remplacement de M. l'abbé Dufresne, décédé il y a quelques semaines.

Accident

Un bien pénible accident est arrivé lundi matin à St-Benoît comté de l'Islet. M. Norbert St-Amant, était allé chercher un jeune bœuf, de deux ans, dans un champ situé sur sa propriété, quand arrivé sur les lieux l'animal se jeta sur lui, et le terrassa. Le bœuf furieux lui a fait une entaille de six pouces dans le bas ventre et plusieurs autres blessures graves. Le médecin qui a été appelé auprès du blessé ne croit pas qu'il puisse en réchapper.

Travaux

On a commencé mardi au Saul Montmorency, à poser sur les poteaux, les fils électriques. Il est à espérer que ces travaux seront poussés avec vigueur, et que notre ville sera bientôt éclairée à la lumière électrique.

Donnée

Le montant de droits perçus à la douane le 27 juin est de \$2,985.14.

Les trottoirs

Depuis longtemps on nous prie de faire remarquer à qui de droit que les trottoirs sur une partie de la rue St-Valier, sont dans un état impossible. Ainsi par exemple, celui qui se trouve situé du côté sud de la rue St-Valier, entre les rues Voltigeurs et Nelson est dans un état pitoyable. Le propriétaire voudrait bien voir, il rendrait un grand service aux piétons.

Vol au chloroforme.

Un vol qui dénote de la part de ses auteurs une audace extraordinaire a été commis à Chicago, dans une pension bourgeoise de Clybourn avenue. Les voleurs se sont introduits la nuit, à l'aide de fausses clés, dans la maison, et ont visité les unes après les autres les chambres des pensionnaires endormis, après avoir en le soin de mettre sous le nez de chacun d'eux une serviette imbibée de chloroforme ; ils ont ramassé tout ce qu'ils ont trouvé en fait d'argent et de bijoux, et ont disparu sans que personne se fût aperçu de leur présence.

La plupart des locataires de la maison, au nombre de vingt, sont des conducteurs et des cochers d'une compagnie de tramways voisine, ayant tous l'habitude de se lever de bonne heure ; le matin qui a suivi le vol, aucun d'eux n'était descendu de sa chambre à l'heure ordinaire. Le propriétaire a envoyé les domestiques éveiller les enrégés dormeurs. Il a fallu les secouer vigoureusement pour les tirer de leur sommeil, et presque tous se plaignaient d'un violent mal de tête ; c'est alors seulement qu'on a constaté le vol qui s'était fait à plusieurs centaines de dollars, et la façon dont les ont endormi leurs victimes avec du chloroforme pour les dépouiller plus à leur aise.

Fortifiez-vous

C'est principalement à cette saison de l'année, que les personnes faibles ou anémiques souffrent le plus par suite du changement de température. C'est pourquoi elles ne devraient pas négliger de faire usage d'un bon tonique, tel que le Vin de Quinquina ferrugineux du Dr Morin qui contient tous les principaux médicaments reconstituants du sang, le Fer et le principe tonique de l'estomac, le Quinquina.

A vendre dans toutes les pharmacies.

Dépôt chez le Dr Ed. Morin & Cie 312 rue et faubourg St-Jean et 32-34 rue St-Pierre, Basse-Ville, Québec

Déces

Mardi matin, le 28 juin, à l'âge de 58 ans, madame Marguerite Adèle Drapeau Kelly, épouse de l'honorable Ulric Joseph Tessier juge de la Cour du Ranc du la Reine.

ET ES-PAVE EST RESERVE FA OCT. LEMIEUX & CIE.

PERDU

Depuis la dernière fois, Joseph L'Église, St-Amand, hier 27 juin, un porte-monnaie contenant à l'intérieur de la somme de \$10.00, a été perdu. Celui qui le ramènera à Alfred Maréchal, St-Basile Richelieu, sera très généreusement récompensé. Québec, 28 juin 1887.

AVIS

Je, soussigné, ai été nommé curateur aux biens de Joseph Parent, du Québec, failli. Toutes personnes endettées envers S. dit Parent mes héritiers, au nom de N. Turcotte, rue Dalhousie, Québec.

PHIL. JOS. RAZIN, Curateur.

AVIS

aux piliers qui existent le socle de Ste-Anne de Beaulieu

L'après un arrangement conclu entre les propriétaires du quai de Ste-Anne et ceux du bateau à vapeur de Beaulieu, tous les piliers et passagers du dit bateau qui se servent pour passer d'une rive à l'autre du quai pour le passage d'un dit quai, y auront les propriétés des dits quai n'exigeront paiement de ces personnes non munies de telles cartes. Ste-Anne de Beaulieu, 23 juin 1887.